

Politique de développement social
de la Ville de Gatineau



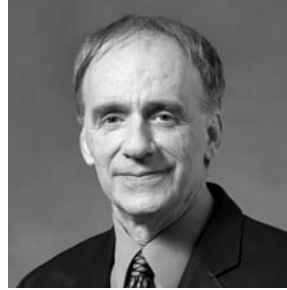
LA COHÉSION
SOCIALE AU CŒUR
DE LA VILLE



Table des matières

Message du maire.....	4
Message de la présidente de la Commission Gatineau, Ville en santé.....	5
<i>Introduction</i>	6
Chapitre un : Une politique de développement social.....	8
Chapitre deux : Une définition du développement social.....	14
Chapitre trois : Le processus d'élaboration.....	16
Chapitre quatre : Les principes, les orientations et les résultats attendus.....	20
Chapitre cinq : Le mécanisme de suivi.....	34
<i>Conclusion</i>	37
Remerciements.....	38

Message du maire



Je suis heureux de vous présenter la politique de développement social de la Ville de Gatineau qui a pour thème « La cohésion sociale au cœur de la ville ».

Comme toutes les politiques qui ont été adoptées depuis la création de la nouvelle Ville de Gatineau, cette politique municipale vise à améliorer les services, à favoriser l'épanouissement et à rehausser la qualité de vie de toutes les citoyennes et de tous les citoyens de Gatineau.

Je tiens à souligner le travail de tous les partenaires qui ont participé à cette démarche : la Commission Gatineau, Ville en santé, les organismes communautaires, publics et privés, les employés municipaux ainsi que les citoyens.

Cette nouvelle politique vise à soutenir les efforts de tous les partenaires de la Ville qui travaillent à mettre en place un développement non seulement durable, mais également humain. Gatineau se veut une ville inclusive où chaque personne peut y trouver sa place et participer activement à l'une ou l'autre des nombreuses facettes de la vie municipale.

Les grandes orientations et les objectifs qu'elle comporte permettront d'agir de façon concertée sur plusieurs volets, dont une participation citoyenne accrue dans les quartiers, l'accessibilité à des logements abordables, l'amélioration des indicateurs de santé en vue d'amener tous les citoyens à adopter de saines habitudes de vie et l'usage croissant de modes de transport alternatifs comme le transport en commun, le covoiturage, l'autobus, la bicyclette et la marche.

Je suis également fier de souligner que cette nouvelle politique de développement social sera dotée d'un plan d'action quadriennal et accompagnée, à terme, d'une enveloppe annuelle de plus d'un million de dollars. Avec un tel programme, la Ville de Gatineau s'engage de façon tangible à faire de notre communauté un milieu de vie toujours plus propice au développement des personnes et de notre communauté!

Le maire,

A handwritten signature in black ink that reads "Marc Bureau". The signature is written in a cursive, flowing style.

Marc Bureau

Message de la présidente de la Commission Gatineau, Ville en santé



Si le développement social d'une ville découle de son développement économique, culturel et environnemental, l'inverse est tout aussi vrai. En effet, dans une économie moderne et ouverte, une ville pouvant compter sur des milieux de vie favorables au développement social accroît fortement son potentiel de développement économique. Le développement social est donc nécessaire pour assurer la vitalité des collectivités!

Une ville en santé doit donc favoriser l'inclusion et la valorisation de l'apport de toutes ses citoyennes et tous ses citoyens. Pour cela, il nous faut donc créer des milieux de vie propices au développement des personnes, agir en complémentarité dans les domaines de la santé et de l'éducation, faciliter l'accessibilité aux services et lutter contre la pauvreté.

Sous le thème de « La cohésion sociale au cœur de la ville », la politique de développement social de la Ville de Gatineau place la citoyenne et le citoyen au centre des préoccupations et vient rassembler les efforts de toutes celles et de tous ceux qui œuvrent quotidiennement pour que chaque individu puisse grandir, se développer, se réaliser et contribuer selon ses capacités au développement de Gatineau.

Les différents partenaires qui interviennent sur le territoire municipal ont évidemment un rôle essentiel à jouer. C'est pourquoi cette politique est accompagnée d'un cadre de soutien à l'action communautaire qui vise à mettre à profit les ressources municipales en complémentarité avec les ressources du milieu pour ainsi offrir aux organismes d'action communautaire un soutien efficace et équitable de manière à appuyer leurs actions et s'assurer que cette politique apporte des résultats concrets.

La politique de développement social est une autre source de fierté pour Gatineau! L'énergie nouvelle qu'elle vient insuffler favorisera certainement plus que jamais la mobilisation des citoyennes et des citoyens et la naissance d'initiatives communautaires favorables à l'inclusion sociale de tous et de toutes!

La présidente de la Commission
Gatineau, Ville en santé,

A handwritten signature in black ink that reads "Denise Laferrière". The signature is written in a cursive, flowing style.

Denise Laferrière

Introduction



Gatineau, principale ville de l’Outaouais, quatrième ville du Québec par sa taille, constitue une zone frontière avec la capitale canadienne, la ville d’Ottawa, et son développement est fortement lié à cette dernière. En 2010, la population de Gatineau s’élevait à 260 809 habitants.

Ville de services, ville industrielle, ville universitaire, ville de diversité culturelle, Gatineau se distingue par la qualité de son environnement physique, mais également par sa capacité d’innovation sociale. Mentionnons notamment que le mouvement des villes sans fumée a pris naissance ici, que le développement du Réseau des carrefours jeunesse-emploi du Québec, centré sur l’insertion des jeunes à l’emploi, est le résultat de l’implantation du modèle développé en Outaouais par un organisme à but non lucratif, que la carte à puce des usagers du transport en commun a d’abord été développée et expérimentée par la Société de transport de l’Outaouais avant de se répandre dans les autres grandes villes du Québec et que l’action de la Ville de Gatineau en matière de culture est unique, notamment avec le Théâtre de l’Île, le seul théâtre municipal québécois.

Dans ce contexte et selon sa mission qui présente la Ville comme une source de fierté et un modèle de collectivité viable, Gatineau se positionne en première ligne pour accentuer son rôle de laboratoire d’innovation en milieu urbain. La politique de développement social s’inscrit clairement dans une vision transversale du développement en complémentarité, en appui et en renforcement de l’ensemble des autres politiques municipales. Elle innove notamment grâce à un processus de



« co-construction » de la démarche, une lecture différente de l'action de la Ville en définissant les ponts entre l'intervention économique et l'intervention sociale et communautaire, un partenariat négocié et engagé entre organisations dans différentes propositions d'action et des outils mis au service des communautés comme un soutien modulé selon la défavorisation. Le format même de la politique s'inscrit dans un modèle de planification centré sur l'action structurante dans les communautés et dans la ville en général.

La politique de développement social reconnaît que l'équité, le respect, l'autonomie des personnes, la solidarité, la prise en compte des particularités des différents milieux de vie s'imposent comme des valeurs à inscrire au cœur de l'intervention de la Ville. Si le développement social concerne tous les citoyens, la Ville doit demeurer préoccupée par le sort des personnes confrontées à des limites dans leur participation sociale et économique et soutenir davantage les efforts auprès de ces populations.

La politique de développement social de Gatineau est le résultat d'une démarche concertée avec les partenaires, à l'écoute des attentes de la population et respectueuse des mandats des diverses organisations tout en affirmant l'importance du leadership de la Ville dans le développement de son territoire et la qualité de vie des citoyens.

Le contexte

Dans le cadre des fusions municipales décrétées par le gouvernement du Québec et qui ont donné naissance à la ville de Gatineau en 2002, les nouvelles grandes villes ainsi créées ont également hérité d'une compétence obligatoire en matière de développement social.

Cette compétence avait pour but de renforcer le palier local de gouvernement dans la prise en compte des enjeux du développement social, de rapprocher l'action du citoyen et de développer des réponses adaptées aux défis et aux contextes particuliers des différents milieux de vie. Le projet de loi n° 170 (Loi portant réforme de l'organisation territoriale municipale des régions métropolitaines de Montréal, de Québec et de l'Outaouais) et les chartes des grandes villes précisent que la Ville doit « élaborer un plan relatif au développement de son territoire. Ce plan prévoit notamment les objectifs poursuivis par la ville en matière de développement communautaire, économique et social [...] ».

Les modalités de mise en œuvre de cette compétence relèvent toutefois de chacune des villes. Cette nouvelle obligation a amené la majorité des grandes villes à se questionner sur la façon d'assumer cette compétence et l'adoption d'une politique particulière est perçue comme un outil propice à mieux ancrer l'action de la Ville en matière de développement social.

Si une politique de développement social est reconnue comme une politique transversale visant à inscrire et à harmoniser l'action pour le développement humain selon l'approche qui fait consensus actuellement, une telle politique s'inscrit aussi dans le Plan stratégique de la Ville. Une politique de développement social est l'outil privilégié et adopté par la Ville pour donner suite à l'obligation inscrite dans le plan stratégique par le législateur.

Le Plan stratégique de Gatineau adopté en 2003 et mis à jour en 2009 s'articule autour de la mission municipale suivante :

« Guidée par ses valeurs organisationnelles et consciente de son rôle de principal centre urbain de l'Outaouais, Gatineau a pour mission première l'amélioration constante de la qualité de vie de ses citoyens et de la communauté dans un esprit de gestion responsable de toutes ses ressources et d'épanouissement d'une collectivité viable. »



Dans la foulée de cette planification, la Ville de Gatineau a notamment adopté les politiques, cadres de références et plans d'action suivants :

- Politique culturelle *La culture, une passion qui nous anime* (2003);
- Politique des loisirs, du sport et du plein air *À nous de jouer* (2006);
- Politique environnementale *Une Ville verte à portée de la main* (2008);
- Politique familiale *Vers un idéal pour la famille* (2005);
- Politique sur l'habitation *Habiter ma ville* (2006);
- Plan stratégique sectoriel du Service de police *Planifier pour progresser* (2008);
- Plan de gestion des matières résiduelles (2005);
- Cadre de référence pour l'intégration des personnes handicapées et à mobilité réduite *Gatineau, Ville inclusive* (2007);
- Plan stratégique 2009-2014 (2009).
- Plan d'urbanisme (2005);
- Politique en matière de diversité culturelle *Ensemble* (2008);
- Cadre de référence en matière de participation des citoyens aux affaires municipales (2005);

Bien qu'elles visent des objectifs propres, toutes ces politiques contribuent au développement social. On note une forte cohérence entre elles et une convergence claire et évidente pour le développement social des individus et des communautés. La politique de développement social s'inscrit harmonieusement avec les grandes orientations de la planification stratégique tout en permettant de se

doter de cibles précises contribuant à l'aménagement des milieux de vie propices au développement des personnes, au soutien des organismes communautaires, à l'inclusion sociale et à la participation des citoyens et à la lutte contre la pauvreté dans le cadre des compétences municipales et en complémentarité avec celles des partenaires.

Les travaux relatifs à l'élaboration de la politique ont amené une réflexion sur les milieux de vie comme lieux essentiels de l'inclusion et de la participation sociale. Le Plan stratégique 2009-2014 a réaffirmé les villages urbains et les milieux de vie champêtre comme des « unités de planification et d'intervention, des modèles de collectivités viables et des lieux d'appartenance uniques pour les citoyens ». Les villages urbains sont définis comme un « espace physique clairement délimité à l'intérieur de la ville de Gatineau qui intègre harmonieusement toutes les activités qui composent un milieu de vie. Ce territoire englobe un ou plusieurs quartiers et accueille une communauté solidaire pour laquelle il constitue le lieu d'appartenance ».

Le quartier de proximité, à l'intérieur du village urbain, constitue toutefois le premier lieu de l'appartenance; il est celui auquel les citoyens s'identifient en premier et généralement celui où ils vivent davantage la convivialité et la solidarité. Il constitue le lieu symbolique le plus fort de l'appartenance comme en témoigne la persistance des noms de lieux pourtant disparus depuis longtemps de la nomenclature officielle. Il s'impose également comme le lieu privilégié dans la mobilisation des citoyens désireux de s'engager dans l'amélioration de leurs conditions de vie. C'est pourquoi la présente politique de développement social prend fortement appui sur les quartiers de proximité comme lieux d'appartenance, de mobilisation, de développement des liens sociaux et de la construction du tissu social, des réseaux d'entraide et des projets collectifs.

Enfin, la politique de développement social participe aux orientations des différents partenaires qui interviennent sur le territoire municipal. Ainsi, la planification stratégique régionale de l'Outaouais fait du développement social l'axe nécessaire pour assurer la vitalité des collectivités et l'amélioration de la santé et du mieux-être de la population en misant sur la participation active des citoyens dans leur développement et celui des communautés.

L'action de la Ville s'inscrit pleinement en complémentarité avec les acteurs du réseau de la santé et des services sociaux et des institutions éducatives en s'associant aux orientations de santé publique et aux objectifs liés à l'apprentissage des jeunes et au développement des compétences individuelles. L'action de la Ville en ce domaine prend fortement appui sur le développement des environnements favorables et l'accessibilité aux services. Elle s'inscrit également en lien avec les acteurs économiques et sociaux qui participent à la création de la richesse collective, à l'emploi et au soutien économique de nombreuses initiatives issues des communautés contribuant à la multiplication et à la diversification des occasions de participation sociale, culturelle et économique et au rehaussement de la qualité de vie.



Dans la foulée de la décision de produire une politique de développement social, le conseil municipal de Gatineau a déjà adopté une définition du développement social, définition légèrement bonifiée au cours du processus d'élaboration de la politique. Elle se présente comme suit :

« La Ville de Gatineau reconnaît le développement social comme indissociable de son développement économique, culturel et environnemental. Par développement social, on entend l'ensemble des éléments qui concourent au développement et à la participation des individus à la vie collective. En ce sens, le développement social vise l'inclusion de tous les citoyens et la valorisation de l'apport de tous et de toutes au développement de la ville. Le développement social passe par le renforcement des communautés de vie propices à l'éducation, à l'insertion sociale, à la solidarité, à la sécurité et à la participation. Si le développement social vise l'ensemble des individus et des communautés, il prend en compte, dans une perspective d'équité, les besoins des citoyens qui, à une étape ou l'autre de leur vie, sont confrontés à des difficultés particulières limitant leur participation.

Par ses politiques, plans d'action et les décisions prises par ses différents services, par la concertation à laquelle elle participe avec l'ensemble des partenaires contribuant au développement social, la Ville vise la cohérence de ses orientations et le rehaussement de la qualité de vie de concert avec l'ensemble des citoyens, à la fois tributaires et responsables de faire de Gatineau, un modèle et une source de fierté! »

Cette définition met en perspective la dimension transversale du développement social et vise l'harmonisation des orientations et des actions pour la meilleure cohésion sociale possible. Le développement économique seul ne peut assurer la vitalité dans les communautés. Il ne prend tout son sens que lorsqu'il est au service de la croissance et de l'épanouissement des personnes, de la construction d'environnements et de milieux de vie favorables à la santé, à la qualité de vie en visant l'accessibilité aux ressources et aux services pour tous dans une perspective d'équité. Par ailleurs, dans une économie moderne et ouverte, une ville comptant sur des milieux de vie favorables au développement social accroît fortement son potentiel de développement économique.

Entrepris officiellement en janvier 2009, le processus d'élaboration de la politique de développement social a toutefois été l'objet d'une démarche préalable visant à définir ou « co-construire » le processus d'élaboration avec les partenaires concernés.

Ainsi, au printemps 2008, des rencontres de travail particulières pour les élus, les gestionnaires municipaux, les organismes communautaires et autres partenaires ont permis de s'entendre sur une définition du développement social, d'en clarifier les enjeux sur le plan municipal et de définir les attentes de chacune des parties. Une rencontre conjointe a par la suite permis de déterminer les conditions de succès, de rallier les partenaires autour d'un processus de travail et d'un calendrier et de le recommander pour adoption au conseil municipal.

Lors de l'étude du budget de 2009, le conseil municipal, par sa résolution CM 2008-1284, adoptait un budget afin que la Ville de Gatineau se dote rapidement d'une politique de développement social incluant un plan d'action quadriennal, accompagnée d'un cadre de soutien à l'action communautaire, selon un échéancier prévoyant l'adoption de la politique en septembre 2009.

Le conseil municipal mandatait la Commission Gatineau, Ville en santé pour agir à titre de comité pilote. Pour ce faire, la composition de la commission était élargie à d'autres partenaires témoignant de l'importance accordée à la participation citoyenne dans ce processus.

La commission, agissant comme comité pilote, était présidée par un élu et soutenue par une équipe de gestionnaires et de professionnels de la Ville ainsi que par un consultant externe. La commission, composée de 27 personnes, s'est réunie à six reprises.

Le mandat confié à la Commission Gatineau, Ville en santé par le conseil municipal se lit comme suit :

« Conduire les travaux en vue de proposer au conseil municipal une politique municipale en (*sic*) développement social, un plan d'action quadriennal et un cadre de soutien à l'action communautaire. »

Quatre chantiers de travail ont été mis en place afin de soutenir la démarche de la commission. Chacun de ces chantiers était présidé par un membre de la commission et soutenu par une ou plusieurs personnes-ressources pour la conduite des travaux. Au total, ce sont 52 personnes de tous les horizons d'intervention qui ont collaboré activement aux chantiers cumulant seize réunions de travail en plus des nombreuses heures de travaux de recherche et d'analyse. Il est pertinent de noter que les quatre regroupements d'organismes communautaires présents

à la table représentent près de deux cents organismes communautaires actifs sur le territoire de Gatineau. Plus d'une dizaine d'institutions, d'organismes et de ministères étaient associés à la démarche de même que la Chambre de commerce représentant 668 membres. À la Ville, ce sont cinq gestionnaires et plus d'une vingtaine de professionnels qui ont participé à l'une ou l'autre des étapes des travaux.

Le **Chantier 1** portant sur le portrait de l'action de la Ville et des partenaires en développement social avait pour mandat de définir les actions et d'établir les sommes investies en matière de développement social par la Ville de Gatineau et les partenaires bailleurs de fonds susceptibles de s'associer et de contribuer à des projets communs.

Le **Chantier 2** sur le diagnostic (forces et défis reliés au développement social sur le territoire de Gatineau) visait à décrire les enjeux, les besoins et les tendances sociales émergentes en tenant compte des forces et des limites des communautés. L'analyse devait se faire dans une perspective intégrant les diverses facettes du développement social entre elles.

Le **Chantier 3** avait pour fonction de proposer un processus de consultation publique à la commission, de le mettre en œuvre et de produire un rapport des résultats. Le chantier était convié à l'innovation dans les processus de consultation afin de joindre le plus grand nombre possible de citoyens.

Le processus d'élaboration de la politique de développement social a accordé une place centrale à la participation des citoyens. Le Chantier 3 a développé des outils diversifiés

pour la consultation publique. Au total, en incluant les différents modes de consultation, ce sont 176 personnes qui se sont exprimées au cours des consultations publiques. Par ordre d'importance, les thèmes prioritaires retenus par les participants ont été les suivants : le logement, le transport, la santé et les services sociaux, les loisirs et la culture, la participation citoyenne, la sécurité alimentaire, la sécurité, l'itinérance, le revenu et la diversité culturelle.

Le **Chantier 4** était responsable de proposer à la commission un cadre de soutien à l'action communautaire qui devait établir les politiques, les pratiques et les types de soutien existants à la Ville, établir les politiques des autres bailleurs de fonds, analyser les tendances et les incohérences selon le cas et élaborer un cadre de soutien dans une perspective d'harmonisation.

Le calendrier de travail de la commission a été scrupuleusement respecté à l'exception des travaux sur le cadre de soutien qui se sont amorcés plus tardivement pour des raisons techniques. La proposition de la politique de développement social a été déposée au conseil municipal le 22 septembre 2009 qui en a adopté les orientations, les principes et les trois approches du cadre de soutien à l'action communautaire. Un mandat a été confié à la Division de la qualité de vie et du développement communautaire pour poursuivre les travaux sur le plan d'action et arrimer les diverses propositions avec les services municipaux et avec les partenaires externes. La version définitive de la politique de développement social fut adoptée par le conseil municipal le 7 décembre 2010.



La politique de développement social de la Ville de Gatineau a pour but de développer la qualité de vie et les possibilités d'épanouissement pour les citoyens de Gatineau.

Six principes s'inscrivent au cœur de cette politique et donnent un sens aux orientations et aux actions proposées. Ces principes sont les suivants :

- **L'équité et l'accessibilité** en vue de permettre aux citoyens confrontés à des limites dans leur capacité de participer à la vie collective de profiter des outils leur permettant d'accéder le plus possible aux occasions offertes à tous et à toutes, dont la proximité des services et l'adaptation de l'information. L'équité signifie que les quartiers défavorisés peuvent profiter d'efforts accrus et soutenus en vue de réduire les écarts socio-économiques avec les quartiers favorisés.
- **La participation citoyenne** au sens où tous les citoyens sont conviés à jouer un rôle actif dans la vie collective selon leurs capacités ou leurs intérêts dans leurs réseaux d'appartenance, leur quartier, le village urbain et la ville. La participation à la vie démocratique doit être valorisée et soutenue.
- **La lutte contre la pauvreté** constitue une préoccupation constante en vue de réduire les impacts des inégalités de revenus. Plus largement, en intervenant sur la promotion, la prévention, l'accessibilité aux services, le développement d'environnements favorables à l'inclusion sociale et à la solidarité, la Ville contribue à la réduction des écarts socio-économiques par ses propres actions et par l'action conjointe avec les autres partenaires.
- **L'adhésion au concept de développement durable** en vue de faire de la ville et des milieux de vie des environnements sociaux, économiques et écologiques favorables à la santé et à l'épanouissement des personnes.
- **L'innovation sociale** en vue d'assurer des réponses appropriées et de fournir des outils adaptés et diversifiés selon les situations des milieux de vie et les besoins en évolution constante des citoyens et des communautés.
- **Le partenariat** comme mode nécessaire d'intervention afin de faire converger vers un but commun et de rendre complémentaires les uns aux autres les efforts des diverses organisations intervenant sur le territoire gatinois.



Orientation 1

LE QUARTIER
COMME PÔLE DE
DÉVELOPPEMENT
AU SEIN DES
VILLAGES URBAINS
ET DES MILIEUX
DE VIE CHAMPÊTRE
DE LA VILLE

Présentation

Le quartier, partie prenante du village urbain, constitue le lieu central de l'action de la Ville et le lieu privilégié de l'appartenance et de la participation citoyenne. C'est d'abord dans le quartier que la cohésion sociale trouve son sens et favorise la mobilisation pour contrer l'isolement, l'insuffisance des réseaux familiaux et sociaux, soutenir l'intégration des nouveaux arrivants et améliorer la sécurité. Les organismes communautaires constituent des outils essentiels pour tisser cette cohésion; chaque quartier doit pouvoir développer des outils d'intervention selon sa dynamique propre et compter sur des ressources en développement.

Résultats attendus

- **Mobilisation accrue des citoyens à l'échelle des quartiers**
- **Augmentation des initiatives citoyennes**
- **Hausse de la participation des citoyens dans les processus de consultation de la Ville**
- **Hausse du sentiment d'appartenance dans la population**
- **Intensification des actions et du soutien aux organismes agissant dans les quartiers défavorisés**
- **Adaptation des actions municipales à la culture des quartiers, des villages urbains et des milieux de vie champêtre**





Orientation 2

L'ACCESSIBILITÉ
À UN LOGEMENT
ABORDABLE
ET DE QUALITÉ

Présentation

La notion de logement abordable réfère à l'accessibilité des ménages au logement en raison de son coût et du revenu. La Ville de Gatineau se situe au premier rang au Québec quant au coût élevé du logement. La proximité d'Ottawa crée un mouvement migratoire vers Gatineau et impose une forte pression sur le prix du loyer. Le rythme actuel de développement du logement social sous toutes ses formes ne suffit pas; le vieillissement de la population commence à poser des défis en matière d'adaptation du logement et il faut également tenir compte de l'accessibilité du logement pour les personnes à mobilité réduite. Le logement a été défini comme la priorité la plus importante par les participants aux consultations publiques.

Résultats attendus

- **Augmentation du nombre de logements sociaux et communautaires de tous types construits annuellement**
- **Augmentation du nombre de ménages relogés annuellement à partir de la liste d'attente de l'Office municipal d'habitation de Gatineau**
- **Amélioration du délai de livraison dans la construction du logement abordable**
- **Diversification des solutions de rechange visant le soutien aux ménages**
- **Augmentation des interventions sur la salubrité**
- **Accessibilité aux logements abordables dans le milieu d'appartenance des demandeurs**
- **Plus grande diversité sociale et du type de logements dans les quartiers**





Orientation 3

LA CONSOLIDATION
DU TRANSPORT
COLLECTIF ET
LA DIVERSIFICATION
DES MODES
DE TRANSPORT

Présentation

Entre 1991 et 2005, comparativement à Montréal, Québec, Sherbrooke et Trois-Rivières, Gatineau est la seule ville où la part modale du transport en commun (proportion de l'ensemble des modes de transport) a augmenté. Malgré cette performance, le réseau du transport en commun étant organisé en fonction des besoins de la population en général en matière de déplacements (selon l'enquête Origine-Destination), son accessibilité est parfois limitée à l'extérieur des heures de pointe et entre certains secteurs de la ville. Le Rapibus apportera une première réponse en ce sens. Le coût du transport public peut constituer une contrainte à l'accessibilité pour la population défavorisée en limitant l'accès aux services ainsi qu'aux ressources leur permettant l'insertion sociale ou l'accès au marché du travail. Gatineau dispose d'un vaste réseau cyclable et piétonnier, mais les circuits ne sont pas tous interreliés et suffisamment sécuritaires. La question du transport occupe la deuxième place des priorités établies par les participants aux consultations publiques.

Résultats attendus

- **Hausse de l'usage du transport collectif et des modes alternatifs**
- **Important transfert modal de l'automobile vers des modes alternatifs comme le covoiturage, l'autobus, la bicyclette et la marche**
- **Offre d'une gamme de produits tarifaires qui respecte la capacité de payer des usagers du transport collectif et alternatif ainsi que des contribuables**
- **Augmentation du nombre de personnes profitant de ces produits tarifaires**
- **Accroissement de l'accessibilité dans son sens le plus large**





Orientation 4

LA SANTÉ
ET LE BIEN-ÊTRE
AU CENTRE DE
LA QUALITÉ DE VIE
ET L'ÉDUCATION
COMME BASE DU
DÉVELOPPEMENT
ÉCONOMIQUE
ET SOCIAL

Présentation

En matière de santé, la Ville agit de façon complémentaire au réseau de la santé et de services sociaux en contribuant à la mise en place d'environnements favorables au développement de meilleures conditions de vie. Ce rôle est fondamental dans un contexte où les indicateurs de santé montrent que la population de Gatineau est en moins bonne santé sociosanitaire que celle du Québec en général. Les inégalités sociales à la base des problèmes sociosanitaires pour une large part demeurent importantes.

De la même manière, en éducation, la Ville peut soutenir les efforts du réseau de l'éducation et des autres partenaires pour contribuer à augmenter le développement des compétences des citoyens, fer de lance du développement économique et social. La réussite scolaire est à la fois l'affaire des familles, de la communauté, des employeurs et des diverses organisations, dont la Ville.

Résultats attendus

- **Augmentation du nombre de projets préparés et réalisés en partenariat**
- **Développement de meilleures collaborations avec les commissions scolaires**
- **Amélioration des indicateurs de santé sur la base de la Déclaration d'engagement pour les saines habitudes de vie**





Orientation 5

LA
RECONNAISSANCE
DU RÔLE
PARTICULIER DE
GATINEAU ET DE
L'OUTAOUAIS COMME
ZONE FRONTALIÈRE

Présentation

Comme l'ensemble de la région de l'Outaouais, Gatineau profite de sa proximité avec Ottawa. Cependant, comme zone frontalière, elle est confrontée à des défis particuliers en raison de l'attractivité de la capitale fédérale, de l'accessibilité des services de santé, d'éducation ainsi qu'en culture et en communications, du coût de la vie légèrement moins élevé au Québec et de la couverture plus élevée des mesures sociales au Québec. En contrepartie, l'offre de services publics est insuffisante et parfois insuffisamment financée en Outaouais. D'une part, ces facteurs concourent à amener la population à consommer des services chez sa voisine et d'autre part, à attirer et à concentrer des populations à plus faible revenu à Gatineau, augmentant ainsi la pression sur les services municipaux et haussant les enjeux liés à l'intégration sociale. La région reçoit également une bonne proportion d'immigrants et doit faire face à des défis relatifs à l'inclusion et à la participation sociale.

Résultats attendus

- **Reconnaissance du statut de zone frontalière par le gouvernement du Québec et financement des enjeux particuliers qui en découlent**
- **Meilleure couverture de services et efficacité de l'action des partenaires en Outaouais**





Orientation 6

LE SOUTIEN À
L'ACTION
COMMUNAUTAIRE

Présentation

Les organismes communautaires contribuent activement à l'intégration sociale et économique des citoyens de Gatineau, notamment auprès des populations les plus défavorisées. Par la vie démocratique qu'ils permettent, ils constituent en outre un moyen privilégié d'apprentissage et de participation à la citoyenneté. Depuis quelques années, les organismes communautaires demandent à la Ville de contribuer davantage à leur financement. Les élus souhaitent également disposer d'un cadre de référence pour pouvoir se positionner devant les nombreuses demandes et harmoniser la situation entre les anciennes villes.

La Ville doit finalement se positionner clairement sur son rôle en ce domaine conjointement avec les partenaires bailleurs de fonds dans une perspective de complémentarité et de cohérence des programmes et de soutien à l'action citoyenne.

Résultats attendus

- **Équité entre les organismes dans le soutien accordé**
- **Complémentarité et cohérence des programmes des organismes bailleurs de fonds**
- **Accroissement du soutien municipal aux initiatives des communautés et aux organismes**



L'atteinte des résultats prévus au chapitre quatre exige un suivi régulier de l'ensemble des décisions qui seront prises en vue d'actualiser les actions.

Dans son mandat, le Service des loisirs, des sports et du développement des communautés, en étroite collaboration avec les centres de services, s'assure que la politique de développement social est transversale et contribue à favoriser une concertation accrue entre les différents services. Elle permettra d'assurer une meilleure harmonisation et une cohérence des interventions de la Ville et celles s'inscrivant en partenariat avec les autres institutions et organismes.

But du mécanisme de suivi

Assurer le suivi des actions de la politique de développement social en liaison avec les partenaires en vue de permettre la cohérence des actions, de contribuer à la coordination entre les services municipaux et les partenaires, de proposer des avenues facilitatrices en présence d'obstacles et de produire le bilan de la politique en identifiant les facteurs de réussite et les contraintes. En outre, dans une perspective où la politique fera l'objet d'une mise à jour, le mécanisme de suivi a pour mandat de recueillir l'information pertinente permettant l'actualisation du diagnostic et la reformulation des actions.

Responsable du mécanisme de suivi

Le Service des loisirs, des sports et du développement des communautés est responsable du mécanisme de suivi. La politique ayant été produite en partenariat, le suivi ne peut faire fi de cette condition nécessaire à son succès. En ce sens, la Commission Gatineau, Ville en santé agira à titre de comité consultatif.



Conclusion

Tout au cours du processus d'élaboration de la politique de développement social, la Ville de Gatineau et les différents partenaires à cette démarche ont été soucieux de prendre en compte les conditions définies préalablement comme gages de succès d'une telle démarche, soit la participation, le respect et l'engagement de chacun des partenaires, le partage de l'information et la volonté de converger vers des orientations et des résultats communs dans le respect des rôles et des responsabilités de chacune des organisations participantes.

La démarche a été innovatrice sous plusieurs aspects : la « co-construction » du processus d'élaboration de la politique avec les partenaires, le leadership de la Commission Gatineau, Ville en santé dont la composition a été élargie pour l'occasion aux principaux acteurs sociaux et économiques, la prise en charge des chantiers de travail par les membres de la commission en comptant sur le soutien de professionnels, l'élargissement des modes de consultation publique, l'innovation dans les outils d'information pour tenir compte également des liens entre l'économie et le social, et l'arrimage étroit avec les services municipaux et partenaires engagés dans la mise en œuvre. Le mécanisme de suivi est également intégré dans la politique.

La politique s'inscrivant clairement dans une vision transversale du développement, elle s'oriente vers quelques grandes actions structurantes ayant des impacts considérables sur le développement des communautés en comptant sur la mise en place ou le renforcement des outils favorables à l'inclusion sociale et économique et à la participation des citoyens dans le développement des quartiers, des villages urbains, des milieux de vie champêtre et de la Ville. La cohésion sociale au sein de la grande communauté de Gatineau sera le témoin privilégié de notre capacité collective à relever les défis du développement.

L'expérience de cette démarche est déjà une preuve tangible de la capacité de mobilisation des citoyens, des partenaires et des services municipaux de Gatineau, de l'esprit innovateur qui caractérise le milieu et de la présence des liens de confiance et d'intérêt nécessaires pour travailler ensemble à l'amélioration des conditions de vie de l'ensemble des citoyens dans une perspective d'équité pour tous.

Remerciements

Composition de la Commission Gatineau, Ville en santé

La commission a été élargie aux fins d'élaboration de la politique.

Présidente

Madame Denise Laferrière (2010)

Président

Monsieur Pierre Phillion (2008-2009)

Conseillers municipaux

Monsieur Luc Angers (2010)
Madame Nicole Champagne (2010)
Monsieur Luc Montreuil (2008-2009)
Monsieur Simon Racine (2008-2009)

Agence de la santé et des services sociaux de l'Outaouais

Madame Pauline Fortin

Cégep de l'Outaouais

Madame JoAnne Paradis

Centraide Outaouais

Madame Guylaine Beaulieu

Centre de santé et de services sociaux de Gatineau

Madame Renée Amyot

Centre de santé et de services sociaux de Papineau

Madame Diane Brière

Chambre de commerce de Gatineau

Monsieur Karl Lavoie

Collectif régional de lutte à l'itinérance en Outaouais

Madame Jenny Villeneuve

Commissions scolaires au Cœur-des-Vallées, des Draveurs et des Portages-de-l'Outaouais

Madame Lucie Lafleur

Conférence régionale des élus de l'Outaouais

Monsieur Richard Sévigny

Conseil régional de l'environnement et du développement durable de l'Outaouais

Madame Nicole Desroches

Développement économique - CLD Gatineau

Madame Gilliane Cyr

Ministère de la Famille et des Aînés du Québec

Madame Florence Mainguy

Ministère de l'Emploi et de la Solidarité sociale du Québec

Madame Claire Gendron

Regroupement des associations de personnes handicapées de l'Outaouais

Madame Monique Beaudoin

Service de la planification stratégique de la Ville de Gatineau

Madame Suzanne Dagenais

Service de l'urbanisme et du développement durable de la Ville de Gatineau

Madame Marie-Claude Martel

Service de police de la Ville de Gatineau

Messieurs Mario Harel et Guy Berthelotte

Service des arts, de la culture et des lettres de la Ville de Gatineau

Monsieur Louis Cabral

Service des loisirs, des sports et du développement des communautés de la Ville de Gatineau

Monsieur Simon Rousseau

Société de transport de l'Outaouais

Madame Kathleen Barrette

Table de concertation des aînés et retraités de l'Outaouais

Madame Berthe Miron

Table régionale des organismes communautaires autonomes de l'Outaouais

Madame Chantal Courchaine

Université du Québec en Outaouais

Monsieur Jacques Boucher

La coordination générale du processus a été assurée par madame Agathe Lalande et monsieur Paul Nicole de la Division de la qualité de vie et du développement communautaire, avec le soutien de monsieur Georges Letarte, consultant.

Les travaux ont été soutenus par une équipe de professionnels : mesdames Chantale Courchaine, Anick Fortin, Lucie Fréchette, Joscelyne Levesque, Nathalie Sauv , Jenny Villeneuve et Ramana Zanfongnon ainsi que messieurs Mario Dion, Jean-Guy Lacoursi re, David Leclerc et Gilles Strasbourg.



Ville de Gatineau

C. P. 1970, succ. Hull, Gatineau (Québec) J8X 3Y9
3-1-1, 819 595-2002 ou 1 866 299-2002 (sans frais)
www.gatineau.ca

